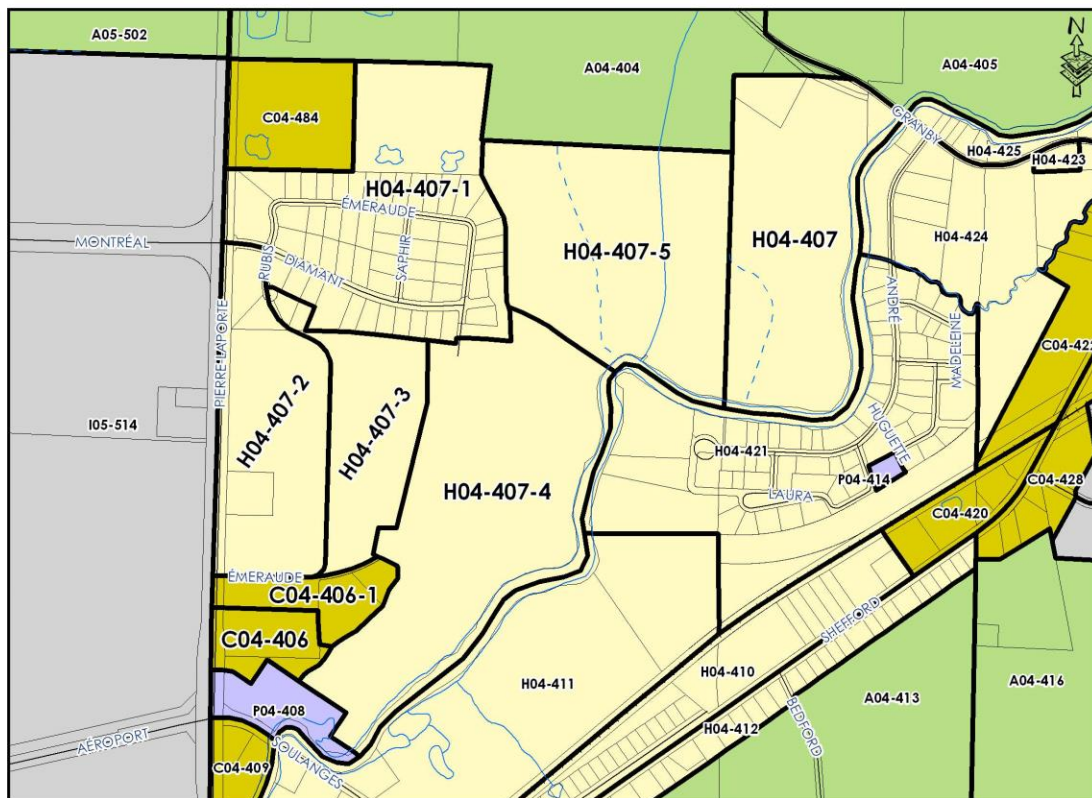


AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-76-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, VISANT À MODIFIER LES LIMITES DES ZONES C04-406 ET H04-407, DE CRÉER LES ZONES H04-407-1, H04-407-2, H04-407-3 ET H04-407-4, H04-407-05 ET C04-406-1 ET D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CES ZONES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 3 septembre 2013, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le premier projet de Règlement numéro 876-76-2013 intitulé « *RÈGLEMENT NUMÉRO 876-76-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, VISANT À MODIFIER LES LIMITES DES ZONES C04-406 ET H04-407, DE CRÉER LES ZONES H04-407-1, H04-407-2, H04-407-3 ET H04-407-4, H04-407-05 ET C04-406-1 ET D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CES ZONES* »
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le vendredi **20 septembre 2013 à 19h00** à la salle du conseil municipal situé au 88, boul. de Bromont à Bromont. Au cours de cette assemblée publique, Madame la mairesse ou son mandataire, expliquera le premier projet de règlement numéro 876-76-2013 et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le premier projet de règlement numéro 876-76-2013 contient certaines dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Les dispositions du premier projet de règlement numéro 876-76-2013 concernent les zones C04-406 et H04-407, dans le secteur du boulevard Pierre-Laporte, des rues de l'Émeraude, du Diamant, du Rubis et du Saphir, tel que montré au plan suivant :



5. Le premier projet de règlement numéro 876-76-2013 ainsi que l'illustration des zones concernées peuvent être consultés à l'hôtel de ville située au 88, boulevard de Bromont, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h00, du lundi au vendredi.

Donné à Bromont, ce 11^e jour de septembre 2013.

La greffière adjointe,



Stéphanie Déraspe, avocate